

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 11 mars 2025

N° 25/018

JD/RJ/SA

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du
4 Février 2025.**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois de mars, le conseil d'administration dûment convoqué s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents : 9

M. Michel BRUNET, Mme Anne-Marie CHABAUD, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Michel GRAMBERT, M. Patrick VIVOS, Mme Sylvie SAMBAIN, M. René VILLARD.

Absent représenté : 3

M. Bernard LIPERINI a donné procuration à M. Michel BRUNET,
Mme Marion MARCHAL a donné procuration à M. Jacques DEPIEDS,
Mme Virginie SOSSI a donné procuration à Mme Brigitte DURAND.

Absents excusés : 7

M. Gérard AURRIC et sa suppléante Mme Céline OGGERO-BAKRI, M. Serge PRATO, Mme Sabine DANERI et sa suppléante Mme Clarisse BALLADUR, M. Pierre FISCHER et son suppléant M. Paul GILLES, M. Christophe IACCOBI et son suppléant M. Jean-Louis CHABAUD, M. Gilbert REINAUDO et son suppléant M. Emmanuel MULLER, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT

Secrétaire de séance : M. Michel BRUNET

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Oùï l'exposé du président ;

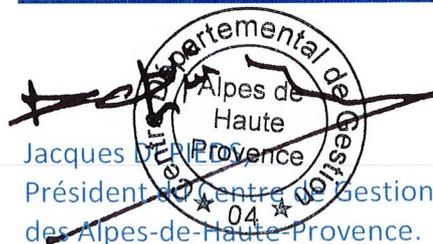
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité à 12 voix pour :

- ✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 4 février 2025.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par* voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 11/03/2025



Jacques Depieds
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.